

REGIME de DEMI-PENSION et AIDES FINANCIERES

CHOIX DU REGIME :

Se fait à l'inscription : **DEMI-PENSIONNAIRE Forfait 4 jours** ou **EXTERNE** pour la durée de l'emploi du temps **PROVISOIRE**.

Un changement de régime est possible une fois l'**emploi du temps DEFINITIF** connu des familles (3^{ème} semaine de septembre).

Plusieurs choix sont alors possibles :

Choix 1 : Ne rien faire (le régime choisi lors de l'inscription de votre enfant vous convient).

Choix 2 : Opter pour un régime autre : **DP 1 Jour, DP 2 Jours, DP 3 Jours, DP 4 Jours** ou **EXTERNE**.

(Le choix du forfait 1 jour, 2 jours ou 3 jours par semaine se porte sur le(s) même(s) jour(s) de chaque semaine, pas de possibilité d'alternance semaine paire ou impaire).

(Le formulaire de changement de régime sera disponible au service Gestion, Vie Scolaire ou téléchargeable sur l'ENT (Espace Numérique de Travail) du collège Ravier.

PRIX du REPAS et MODALITES de PAIEMENT :

Le Département de l'Isère fixe le prix du repas à **2.00 euros** quel que soit le régime choisi.

Une facture **TRIMESTRIELLE** est transmise par mail au responsable financier.

Le paiement s'effectue par :

- **CARTE BANCAIRE** sur le portail : **scolarité services EduConnect**
- **CHEQUE** à l'ordre de : **Agent comptable du collège Ravier de Morestel**.
- **ESPECES** au service GESTION du Collège.
- **PRELEVEMENT AUTOMATIQUE *** : (échancier sur 10 mois).
Mandat de prélèvement SEPA ci-joint à compléter + joindre un RIB.

* L'activation du prélèvement se fait en octobre, une fois toutes les données éventuelles connues, (choix du forfait et Bourses de Collège).

L'échéancier 10 mois (octobre à juillet) sera communiqué au responsable financier.

Montant des échéances suivant le forfait choisi :

Demi-Pensionnaire Forfait 1 jour :	10 €	/	Demi-Pensionnaire Forfait 2 jours :	20 €
Demi-Pensionnaire Forfait 3 Jours :	30 €	/	Demi-Pensionnaire Forfait 4 jours :	40 €

Le montant ajusté vous sera communiqué en temps voulu, s'il est différent (en + ou en -) de celui indiqué sur votre échancier.

IMPORTANT : Les familles **déjà** au prélèvement automatique, n'ont pas à refaire une demande, ce dernier est **automatiquement renouvelé** jusqu'à la fin de la scolarité au collège de l'enfant. **Sauf si** :

- ➔ Vous avez **changé vos coordonnées bancaires**. Compléter le formulaire + joindre le **nouveau RIB**.
- ➔ Vous souhaitez **arrêter le prélèvement**. Fournir un écrit en ce sens au service Gestion.

REPAS EXCEPTIONNEL aux ELEVES EXTERNES :

Se fait à **l'avance** sur **demande écrite** de la famille auprès du service GESTION : **Prix du repas : 2.00 €**.

LES AIDES FINANCIERES ➔ La demande de bourse de collège en ligne est accessible pour tous les collèges publics de toutes les académies. Pour y accéder, les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au [portail Scolarité-Services](#) dès la rentrée.